Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale A.A.T.L. – D.U. Monsieur Albert GOFFART Directeur C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B-1035 BRUXELLES** 

Bruxelles, le

V/Réf: 13/pfd/408594

N/Réf: AVL/KD/SGL-4.11/s.513

Annexe: 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet: SAINT-GILLES. Rue des Vieillards et rue de l'Eglise Saint-Gilles.

Renouvellement de l'éclairage public dans le cadre du projet de réaménagement global de

l'espace public aux abords de l'église Saint-Gilles.

(Dossier traité par M. F. Guillan-Suarez)

En réponse à votre lettre du 19 décembre 2011, en référence, réceptionnée le 23 décembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 18 janvier 2012, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé des remarques qui concernent le modèle des nouveaux luminaires sur console et les options visant l'éclairage scénographique à l'arrière de l'église Saint-Gilles.

Pour rappel, en sa séance du 5 mai 2010, la Commission a formulé une série de remarques sur le projet de réaménagement global de l'espace public situé aux abords de l'église, compris entre la rue de l'église Saint-Gilles et la rue des Vieillards jusqu'au débouché de l'avenue Jean Volders. Elle avait toutefois explicitement demandé de revoir le volet concernant l'éclairage qu'elle jugeait insuffisant, ce qui a été pris en compte dans le permis d'urbanisme délivré le 7/7/2010.

C'est donc sur cet aspect du projet que la CRMS est réinterrogée aujourd'hui. Elaboré par Sibelga pour le compte de la Commune, il comprend deux volets : l'éclairage public et l'éclairage scénographique. La zone d'intervention est comprise dans la zone de protection de l'église Saint-Gilles et dans celle de l'immeuble situé au parvis Saint-Gilles, 11-13-15. Elle est également comprise en zichée au PRAS. Le dossier comprend un plan schématique accompagné d'une note qui précise les modèles, la hauteur, l'intensité lumineuse, etc. Un courrier électronique adressé le 1<sup>er</sup> décembre 2011 à la DU par la Commune apporte également une précision technique.

<u>En ce qui concerne l'éclairage public</u>, le projet vise le remplacement de 5 luminaires sur poteaux existants (modèle Belgica) dans la rue des Vieillards et à l'angle de la rue Volders par des luminaires sur consoles. 4 d'entre elles seraient du modèle Maya Mini (ou Ellipse d'après la note ?) et seraient fixées sur certaines façades de la rue des Vieillards. Le 5<sup>e</sup> luminaire sur poteau serait remplacé par un luminaire sur console de type Belgica (à l'angle de la rue des Vieillards, côté rue de l'Eglise Saint-Gilles).

Rem : la note évoque le modèle Ellipse, placé à 3,70 m du sol alors que le plan documente le modèle Maya Mini placé à 3,50 m. Qu'en est-il ?

En tout état de cause, le nouveau modèle est totalement différent de celui repris dans le plan lumière et de ceux qui existent aux abords. Est-il appelé à remplacer dans un avenir proche le modèle Belgica qui a été systématisé depuis quelques années dans la Commune ? Le projet introduit également des sources lumineuses différentes des précédentes. Pour quelles raisons ?

La CRMS estime que si le remplacement des luminaires sur poteau par des luminaires sur console permet utilement de désencombrer les trottoirs, elle n'encourage pas la multiplication des modèles ni des sources lumineuses. De manière générale, la Commission plaide pour la cohérence dans ce type d'interventions.

Dans le cas présent, elle demande de poursuivre la même logique pour l'ensemble des abords de l'église (même modèle et même source lumineuse), sauf si un motif impératif justifiait le projet.

En ce qui concerne l'éclairage scénographique, celui-ci aurait pour objectif de mettre en évidence les façades latérales de l'église Saint-Gilles et le faux plat en bas de la pente. Fixés à 9 ou 12 m de hauteur sur les façades riveraines (1 dans la rue des Vieillards, 2 dans la rue Volders et 1 dans la rue de l'église Saint-Gilles), quatre projecteurs (modèle NEOS 3, lampes HPIT 250 w) éclaireraient les façade aveugles de l'église ainsi que les arbres de la placette arrière.

Cet éclairage serait complété par un rail de 19 leds (type Brunei) encastré dans le sol sur le terre-plein arrière de l'église (angle rue des Vieillards et rue de Saint-Gilles).

La CRMS ne comprend pas l'effet recherché par les interventions projetées et s'interroge sur la scénographie globale souhaitée pour l'église. Quelle est, par exemple, la finalité d'un rail de leds pour éclairer le sol à l'arrière de l'église ?

La Commission estime que ce type d'interventions devrait se fonder sur une réflexion plus globale de l'éclairage scénographique de l'édifice classé.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO Secrétaire M.-L. ROGGEMANS Présidente

C.c.: - A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz);

- Bureau d'étude Sibelga (M. O. Deleplanque, Quai des Usines, 16 à 1000 Bruxelles).